Nations Unies S/PV.4912



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4912e séance

Mercredi 18 février 2004, 10 heures
New York

Président :	M. Wang Guangya	(Chine)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. de la Sablière
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

04-24223 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Roed-Larsen à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Je lui donne à présent la parole.

M. Roed-Larsen (*parle en anglais*) : Dans mon dernier exposé au Conseil en décembre 2003, je m'étais montré relativement optimiste, indiquant qu'il existait une chance que le processus de paix reprenne. Cette chance, fondée essentiellement sur la volonté déclarée des deux parties de parler l'une à l'autre, demeure. Ces dernières semaines, des responsables israéliens et palestiniens de haut niveau se sont rencontrés. Nous espérons qu'une première réunion entre les deux Premiers Ministres, M. Qoreï et M. Sharon, aura lieu le plus rapidement possible.

S'ils se rencontrent effectivement, comme nous l'espérons, nous pourrions alors assister à l'élaboration des mesures audacieuses que nous appelons depuis longtemps de nos voeux, des mesures qui nous permettraient enfin de suivre la voie de la paix telle qu'elle est décrite dans la Feuille de route du Quatuor et approuvée par la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité.

M. Sharon a déjà annoncé le lancement des préparatifs pour l'une de ces mesures clefs visant à rétablir la confiance requise entre les deux parties, pour qu'elles honorent leurs engagements en vertu de la Feuille de route. Dans le courant de ce mois de février, il a annoncé le retrait des militaires israéliens et des colonies de peuplement de la bande de Gaza, où ils contrôlent environ 40 % du territoire. Aucun Premier Ministre israélien n'avait encore eu le courage et la vision d'annoncer le retrait des colons, ainsi que le demande la communauté internationale depuis longtemps, et d'enclencher un plan pour la mise en oeuvre de ce retrait. La mesure proposée, le retrait du territoire occupé, mérite d'être saluée par tous.

C'est ce que le Premier Ministre Qoreï a fait récemment, après avoir rencontré le Président égyptien, M. Hosni Moubarak, ajoutant qu'il l'acceptait comme première étape vers un retrait plus large. D'autres déclarations de soutien ont été faites par nos collègues du Quatuor et d'autres États Membres qui s'efforcent de ramener la paix dans la région. Mais, ainsi que le Secrétaire général l'a dit suite à l'annonce faite par M. Sharon, le retrait de Gaza doit être considéré comme un premier pas. Il doit s'effectuer dans le contexte de la Feuille de route et s'inscrire dans un pacte de coopération entre Israël, l'Autorité palestinienne et la communauté internationale. Nous comptons bientôt obtenir davantage de détails, en termes concrets, sur le projet de M. Sharon.

Cette annonce a ouvert la voie à trois scénarios possibles pour les mois à venir. L'un est la reprise d'un processus de paix vigoureux, avec un engagement renouvelé entre Israël et nombre de ses partenaires arabes. Le deuxième est le désengagement unilatéral d'Israël de certaines parties du territoire palestinien occupé, à commencer par Gaza, mais sans que cela intervienne dans le cadre d'un processus ou d'un nouvel accord. Le troisième scénario se concentre sur l'incapacité des parties à concrétiser ce retrait, ce qui pourrait maintenir le statu quo et toute la violence et la misère qui l'accompagnent. Cela pourrait conduire à une érosion rapide de l'Autorité palestinienne et, avec elle, à un désordre de plus en plus marqué, au chaos, voire éventuellement au règne de la criminalité sur le territoire palestinien occupé. Un tel scénario nuirait gravement aux intérêts des Palestiniens et des Israéliens et pourrait s'avérer un élément déstabilisateur dans la région.

La seule option viable à long terme pour les deux parties est le premier cas de figure, à savoir la reprise du processus de paix. Si les deux parties s'y engagent de bonne foi et avec l'orientation de la communauté internationale, sous les auspices du Quatuor, des progrès réels peuvent être enregistrés. Les autres alternatives pourraient avoir des conséquences dramatiques et négatives.

Il reste que beaucoup d'importance a été accordée à la possible nature unilatérale de cette mesure. Dans la pratique, il est peu probable qu'un retrait ordonné de milliers de colons de la bande de Gaza puisse avoir lieu sans la coopération de l'Autorité palestinienne et sans l'assistance de la communauté internationale. Sans ces coopération et assistance, un retrait pourrait aisément renforcer les éléments les plus radicaux, affaiblir davantage l'Autorité palestinienne et provoquer, en fin de compte, plus de violence encore.

En ce sens, le terme de « retrait unilatéral » n'est pas véritablement significatif, car un tel retrait ne peut s'effectuer dans le vide. Concrètement, il doit être négocié entre les deux parties ou par l'intermédiaire d'une tierce partie. Ce fut le cas de ce que l'on a appelé le retrait unilatéral israélien du Sud-Liban, qui a en fait été négocié par l'Organisation des Nations Unies sous les auspices du Conseil de sécurité.

Ces coopération et assistance devraient être offertes volontiers. Tant que le départ des colons de la bande de Gaza s'avère un retrait véritable, il doit être appuyé en tant que mesure de confiance décisive et en tant que premier pas vers la réalisation des appels lancés par l'ONU au Gouvernement israélien pour qu'il mette fin à son occupation, comme le demandent les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Cette vision prudemment optimiste de la situation est tempérée par la triste réalité qui est celle des Palestiniens et des Israéliens. Nous demeurons dans une impasse caractérisée par la poursuite de la violence et l'absence de progrès constructifs sur la Feuille de route, avec l'occupation israélienne toujours fermement ancrée et avec peu de signes concrets de réforme du côté palestinien.

Malheureusement, l'annonce du retrait de Gaza est survenue dans un contexte de reprise récente de la violence qui a, à nouveau, fait couler le sang, entraînée des pertes en vie humaine et causée des souffrances. Depuis la dernière réunion d'information, le 16 janvier, au total 11 Israéliens et 65 Palestiniens, dont au moins 8 enfants, ont trouvé la mort. Au moins 305 Palestiniens et 58 Israéliens ont été blessés. Le bilan des morts depuis septembre 2000 s'élève à 925 pour les Israéliens et 3 165 pour les Palestiniens.

L'essentiel de l'activité militaire israélienne récente s'est concentrée sur la bande de Gaza. Beaucoup de décès de Palestiniens sont survenus au cours de deux attaques menées l'une, en janvier et l'autre, la semaine dernière. Vingt-quatre Palestiniens au total ont été tués au cours des coups de feu échangés lors de ces opérations militaires. En outre, une série d'incursions militaires israéliennes dans la zone de Rafah, près de la frontière égyptienne, a laissé près de 600 personnes sans abri, après la démolition de leur maison. En tout, près de 10 000 personnes ont perdu leur foyer depuis octobre 2000.

Le résultat tragique de ces événements souligne combien il importe que les parties prennent immédiatement des mesures pour retourner à la table de négociation afin de mettre un terme à cette violence. Et nous invitons le Gouvernement israélien à s'acquitter de ses responsabilités de protection des civils au titre du droit international. Nous invitons l'Autorité palestinienne à s'assurer que seules les personnes dûment autorisées, dans le cadre des forces de sécurité définies, ont accès à des armes et à leur utilisation, conformément à la juridiction de cette entité.

J'ai le regret de signaler qu'au cours de la période à l'examen, le bénéfice de la diminution relative des attentats terroristes a été réduit à néant, le 29 janvier, par un attentat-suicide à la bombe à Jérusalem qui a fait 11 morts et au moins 50 blessés. Nous devons réitérer notre condamnation totale du terrorisme. Aucune cause ne saurait justifier ces crimes odieux. Nous exhortons l'Autorité palestinienne à prendre les mesures qui s'imposent pour traduire en justice ceux qui planifient, facilitent et commettent de tels attentats.

Dans le cadre de cette poursuite de la violence et du terrorisme, nous applaudissons le Gouvernement égyptien pour les efforts inlassables qu'il déploie afin d'obtenir un cessez-le-feu en travaillant avec l'Autorité palestinienne, avec une série de groupes palestiniens et avec Israël. Bien qu'aucun accord n'ait été obtenu pour l'instant, les efforts se poursuivent et mèneront bientôt, j'espère, à un cessez-le-feu global et durable entre Israéliens et Palestiniens.

Les effets néfastes du conflit sur la vie de la population de la région se traduisent d'autres façons que par la violence. La situation humanitaire reste critique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Le maintien des bouclages et des opérations militaires israéliennes entravent l'activité économique et sociale des Palestiniens et font endurer des humiliations quotidiennes à la population. La situation économique est encore très précaire, avec un fort taux de chômage et une pauvreté généralisée.

Toutefois, d'après la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Ministère palestinien des finances, l'économie de la Cisjordanie s'est stabilisée en 2003. Ceci est attribué en partie à une diminution des mesures les plus rigoureuses de bouclage – notamment le couvre-feu – conjugué au développement par la population palestinienne de nouveaux mécanismes pour faire face à la situation. Aux dires de ces institutions, l'économie de la Cisjordanie a connu une croissance de 4,5 % l'an dernier, accompagnée d'une croissance simultanée de l'emploi.

Si tout ce qui précède peut paraître prometteur, il faut être conscients que ce phénomène vient s'inscrire dans un contexte de contraction importante de l'économie. En outre, il correspond en gros au taux de croissance de la population, ce qui signifie que le revenu par tête reste constant. Toutefois, la stabilisation de l'économie montre que, si l'on relâchait les bouclages dans le cadre d'un processus de paix, l'économie palestinienne pourrait commencer à se relever.

Malgré certains signes de stabilisation économique, le milliard de dollars et plus qui est versé annuellement par les donateurs doit encore être consacré avant tout à l'appui budgétaire et aux secours humanitaires. La frustration ressentie par les donateurs face au détournement de l'aide au développement au profit des besoins humanitaires, conjuguée aux obstructions quasi-quotidiennes à l'acheminement de l'aide humanitaire provoquées par les mesures de sécurité israéliennes, amène certains donateurs à diminuer ou limiter leurs programmes de financement.

Cet essoufflement des financements à l'Autorité palestinienne a laissé cette dernière au bord de la faillite, situation potentiellement catastrophique car les salaires payés par l'Autorité palestinienne sont l'un des rares moyens de subsistance des familles palestiniennes. L'insolvabilité et le complet désordre qui suivraient un tel effondrement rendraient un règlement du conflit infiniment plus difficile et renforceraient le camp de ceux qui usent de la violence pour faire progresser leurs intérêts. Seule la fin de la politique de bouclages conjuguée à un engagement soutenu des donateurs permettra la reconstruction et le développement de l'économie palestinienne. Mais ce développement ne pourra être solidement assis que si l'Autorité palestinienne poursuit à grands pas une réforme de ses modes de fonctionnement et donne à la société civile la latitude nécessaire pour s'épanouir.

La question de la sécurité est tout particulièrement cruciale. La semaine dernière, le Gouvernement de l'Autorité palestinienne a approuvé une décision visant à verser les salaires du personnel de sécurité palestinien directement sur des comptes bancaires, afin de réguler et de rendre plus transparent le système de paiement. Il est de la plus haute importance que cette décision soit appliquée sans retard. Également, les efforts se poursuivent pour surmonter les obstacles qui se dressent contre l'unification des services de sécurité de l'Autorité palestinienne, particulièrement éparpillés, sous un cadre unique fonctionnant sous l'autorité du Premier Ministre. Nous devrions tous appuyer cet objectif, auquel oeuvre si assidûment M. Qorei.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continue de connaître des difficultés financières. L'augmentation des demandes faites aux ressources de l'UNRWA à cause de la situation humanitaire, conjuguée à une diminution de l'appui sur lequel il peut compter a provoqué une crise financière qui entraînera une baisse de l'appui apporté aux réfugiés palestiniens. L'Office a reçu moins de la moitié des 196 millions de dollars qu'il avait demandés la semaine dernière pour nourrir quelque 1,1 million de Palestiniens, reconstruire les logements détruits, créer des emplois et fournir des services de santé d'urgence, y compris des conseils aux enfants traumatisés. Une population de plus de 1,5 million de réfugiés dépend de ces services d'urgence. L'UNRWA a maintenant lancé un nouvel appel de fonds de 193 millions de dollars pour l'année 2004, et nous espérons que la communauté internationale y répondra généreusement, compte tenu des besoins urgents qui existent sur le terrain. Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler au Conseil de sécurité que l'ONU, par le biais de

l'UNRWA, gère la plus grande partie des services sociaux essentiels dans la bande de Gaza.

La poursuite de la construction de la barrière sur les terres palestiniennes, et même autour de Jérusalem, jette une ombre sur les événements positifs dont j'ai parlé tout à l'heure. Comme l'a précisé le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée générale en novembre dernier :

> « En plein milieu du processus de la Feuille de route, à un moment où toutes les parties devraient faire, de bonne foi, des gestes propres à renforcer la confiance, l'édification de la barrière en Cisjordanie ne peut être considérée à cet égard que comme un acte profondément contraire au but recherché ». (*A/ES-10/248, par. 29*)

Cette litanie négative, conjuguée à l'annonce positive de M. Sharon au sujet d'un retrait de la bande de Gaza, souligne l'importance d'une relance du processus de paix par le biais de la Feuille de route du Quatuor. Nous devons veiller à ce que cette relance ne connaisse pas le sort de la première tentative de mise en oeuvre de la Feuille de route. En juin dernier, le principe essentiel du parallélisme a ainsi été abandonné, et une succession de petits progrès s'en sont trouvés stoppés immédiatement.

Toutefois, les parties doivent maintenant saisir l'occasion offerte par une reprise potentielle du processus de paix sur la base de l'initiative du retrait de Gaza. Les dirigeants des deux peuples doivent renouveler leur engagement vis-à-vis du processus de paix et commencer le travail sur la mise en oeuvre de leurs obligations dans le cadre de la Feuille de route. Elles doivent comprendre qu'il n'y pas d'autre plan à l'horizon qui les soulagera de la responsabilité de prendre des mesures difficiles et nécessaires.

Parallèlement, le Quatuor doit reprendre le dialogue avec les parties et redoubler d'efforts. Les parties ont montré qu'elles ne peuvent ramener seules la paix. Il y a trop peu de confiance entre elles pour qu'elles puissent travailler ensemble efficacement sans aide internationale. Mais elles ne sont pas obligées d'agir seules. La Feuille de route leur offre une voie vers la paix appuyée par une communauté internationale unie représentée par le Quatuor.

Pendant cette période, le Gouvernement israélien et le Hezbollah se sont mis d'accord, dans le cadre d'une médiation allemande, pour un important échange de prisonniers. Nous félicitons la République fédérale d'Allemagne des efforts inlassables de médiateur qu'elle a déployés pour faciliter la conclusion de cet accord humanitaire.

Dans le dernier exposé présenté au Conseil de sécurité (voir S/PV.4895), nous avons noté avec une vive inquiétude la découverte d'engins explosifs enfouis par le Hezbollah du côté israélien de la Ligne bleue. De toute évidence, cela est contraire aux résolutions du Conseil de sécurité et fait planer un danger mortel. De plus, la situation dans la zone risque de s'en trouver déstabilisée.

Nous exhortons l'ensemble des parties à s'abstenir de toute mesure aux effets déstabilisateurs potentiels, et nous engageons vivement le Gouvernement libanais à pleinement établir son contrôle dans le sud du Liban aux fins de la paix et de la sécurité internationales. L'attaque perpétrée par le Hezbollah le 19 janvier contre un bulldozer des Forces de défense israéliennes (FDI) en train d'enlever ces engins marque une escalade de la violence fort regrettable et injustifiée, un soldat ayant été tué et un autre blessé. Il est tout autant regrettable que les FDI aient par la suite lancé une attaque aérienne contre les positions du Hezbollah dans le sud du Liban, même s'il n'y a eu aucun blessé.

Depuis le dernier exposé fait au Conseil de sécurité, et en dépit des nombreux appels en faveur de leur arrêt, les survols israéliens du territoire libanais se poursuivent. Durant la période considérée, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a constaté des violations aériennes de la part d'Israël au cours de six jours au minimum et, à deux reprises au moins, des tirs antiaériens effectués par le Hezbollah. Une violation ne saurait en justifier une autre. Je voudrais toutefois souligner qu'il y a une différence entre un survol et des actes présentant manifestement un danger mortel.

L'absence de l'autorité gouvernante requise dans le sud du Liban permet aux groupes hostiles à la paix recherchée par le Gouvernement libanais de compromettre, par leurs agissements, la sécurité dans la région tout entière. Je voudrais une fois de plus réitérer avec la plus vive énergie l'appel lancé par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité au Gouvernement libanais pour qu'il exerce son autorité dans tout le sud du Liban avec l'aide des Forces de sécurité conjointes et de l'armée libanaise. À ce

propos, je citerai ce que le Secrétaire général a écrit dans son dernier rapport au Conseil, le mois dernier, au sujet de la FINUL : « Je prie instamment le Gouvernement [libanais] de contrôler l'utilisation de la force dans l'ensemble de son territoire et d'empêcher toute attaque à travers la Ligne bleue » (*S/2004/50, par. 28*).

En attendant, la FINUL continuera de contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales en observant et en surveillant la situation dans sa zone d'opérations et en établissant des rapports à ce sujet.

Je voudrais profiter de l'occasion pour souligner le travail remarquable que les officiers et les soldats de la FINUL continuent d'accomplir avec courage. Dans des circonstances difficiles et souvent périlleuses, ils servent la cause de la paix avec honneur. Sous le commandement ferme du général de division Lalit Tewari depuis deux ans et demi, ils surmontent toutes les épreuves. Samedi dernier, le général Tewari a remis le commandement de la FINUL au général de division Alain Pelligrini. J'adresse mes remerciements au général Tewari, officier de premier ordre qui a su respecter les meilleures traditions de l'ONU en oeuvrant sans relâche à l'instauration de la paix.

La situation dans le Golan est restée calme depuis notre dernier rapport, ce qui montre bien qu'en fin de compte toutes les parties sont à même de faire preuve de modération et de passer par les voies diplomatiques pour aplanir leurs divergences. Le geste récemment fait par le Président Assad aux fins de la reprise des pourparlers de paix avec Israël est encourageant. Nous pensons qu'il serait dans l'intérêt de la paix qu'Israël réponde favorablement à cette main tendue. J'espère sincèrement que les deux parties saisiront cette occasion pour élaborer un accord de paix, fondé sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité.

C'est une nouvelle chance qui s'offre aux parties de réaliser la paix. C'est une nouvelle chance qui s'offre à la communauté internationale de mener à bien le processus de la Feuille de route. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour concrétiser ces chances qui s'offrent à nous. Dans cette salle et ailleurs, nous avons à maintes reprises exhorté les parties à prendre des mesures audacieuses pour faire naître la confiance et enclencher le processus de paix. Un retrait israélien de Gaza serait une telle mesure. Nous attendons avec vif intérêt les détails et le calendrier de ce retrait, et nous prions instamment les Palestiniens de respecter le plan en adoptant des mesures de confiance réciproques dignes de ce nom, et ce, en priorité dans la zone de sécurité.

Ces mesures doivent être prises avec circonspection, certes, mais aussi sans tarder. On ne saurait tolérer que la situation humanitaire se dégrade davantage en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les populations des deux camps méritent d'être libérées de la violence, de la terreur, de la peur et du harcèlement. Sans délai et conditions préalables, dans l'esprit de la Feuille de route, leurs dirigeants sont tenus de les conduire, avec l'aide de la communauté internationale, sur la voie d'une paix globale, juste et durable sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité.

Alors que nous entrons dans une phase qui peut être qualifiée de dynamique certes, mais aussi d'éventuellement périlleuse, je voudrais rappeler aux membres du Conseil, au moment où ils analysent les faits et les déclarations, ce que Cicéron a écrit dans une lettre adressée à un ami :

> « Camper sur ses positions n'a jamais été considéré comme une vertu chez les grands hommes d'État. En mer, il est judicieux de filer vent arrière, même si le navire ne peut pas atteindre le port; mais s'il est possible de gagner le port en changeant de bord, seul un imbécile choisirait de risquer le naufrage en maintenant le cap original plutôt qu'en virant de bord tout en arrivant à destination. De même, si nous tous, hommes d'État, devons garder en vue le but de paix avec honneur ... c'est notre objectif, et non notre langage, qui doit toujours rester le même. »

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Roed-Larsen de son exposé détaillé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.